

S.A.R.L. AGECO
au capital de 50 000 F
73 rue Eblé
49000 ANGERS

5 SEP. 1994

A3326

89B610

Angers B 351938

287

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 1994

=====

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le trente juin à dix heures, les associés de la société AGECO, S.A.R.L. au capital de 50 000 F divisé en 500 parts de 100 F, se sont réunis au 73, rue Eblé à Angers en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FRETIGNE en sa qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

- acceptation de la démission de Monsieur FRETIGNE
Bernard de son poste de gérant,
- nomination du nouveau gérant,

A la suite de quoi, le Président donne la parole aux associés.

Au terme des débats, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

JM

PREMIERE RESOLUTION

Les associés acceptent la démission de Monsieur FRETIGNE Bernard de son poste de gérant en date du 1er juin 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment, à compter de ce jour, Monsieur LAUBERTON Loïc demeurant 81 rue du Quinconce à ANGERS (49), en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toute formalité pouvant être accomplie par une personne autre que le gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Bon pour Acceptation
de fonctions de Gérant

